

Lundi 15 Avril 2019

+ Flotte d'entreprise: Optimum Automotive lance une solution de gestion des PV

Depuis un peu plus de deux ans, les entreprises sont dans l'obligation d'indiquer aux autorités publiques, dans un délai de 45 jours, l'identité du conducteur ayant commis l'infraction routière au volant d'un véhicule de société. A défaut d'une dénonciation dans les délais impartis, le chef d'entreprise peut être condamné à une amende de 4ème classe.



En 2019, plus de **400 radars tourelles seront installés** sur les routes françaises, (plus de 1500 d'ici 2020). Une nouvelle génération de supers-radars sophistiqués capable de scanner sur 8 voies plusieurs types d'infractions (vitesse, distance de sécurité, usage du téléphone au volant) et jusqu'à 32 véhicules simultanément. Inutile de préciser que ça va faire mal.

De quoi provoquer de bonnes migraines aux gestionnaires des flottes auto d'entreprise chargés de traiter l'infraction. Avec Optimum, la gestion est désormais automatisée.

La plateforme de services, répertorie les conducteurs et leurs véhicules affectés. Elle est, de plus, connectée avec l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisée des Amendes). En cas d'infraction routière commise par un employé de la société, la plateforme délivre une alerte au gestionnaire de flotte. Ce dernier a alors la possibilité de valider l'identité du conducteur en faute (qui est alors immédiatement communiquée à l'ANTAI d'un simple clic) ou de signaler une anomalie (véhicule volé, vendu...).

Dans le cas où le véhicule pourrait-être conduit par plusieurs employés, Optimum Automotive complète son dispositif par un système d'identification de conducteurs (lecteur + clé Dallas + buzzer).

Ce service apporte de nombreux avantages aux entreprises : il permet en effet de supprimer les temps de gestion administrative (estimés à 10 minutes par infraction), de respecter les obligations légales, de responsabiliser les conducteurs et de préserver la responsabilité du chef d'entreprise.

Source :

<https://www.deplacementspros.com>

DéplacementsPros.com est membre du Centre Français d'Exploitation du Droit de la Copie. Merci de le signaler à votre entreprise afin qu'elle rajoute Deplacements Pros.com sur sa liste des sources d'informations consultées par son personnel.